

DELIBERATION N°2025-03-14

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 02 juillet 2025

OBJET : FINANCES – Adhésion et soutien à la Chaire partenariale O2 - USMB

Date de la convocation : 17 juin 2025

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Anne BLANC

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 8

- 1.M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
- 2.Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
- 3.M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
- 4.M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz,
- 5.Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
- 6.M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
- 7.M. Serge BEL, Maire de Messery
- 8.Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

- 1.Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération,
- 2.M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,

MEMBRES REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE : 2

- 1.M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG,
2. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 7

- 1.Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
- 2.M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. Serge BEL,
- 3.M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT,
- 4.Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND,
- 5.M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON,
- 6.M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL,
- 7.M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à M. Didier THEVENET,

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 11

- 1.Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz,
- 2.M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes,
- 3.Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
- 4.M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
- 5.M. Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy,
- 6.Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
- 7.M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
- 8.M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
- 9.Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
- 10.Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,
- 11.M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex,

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74, (excusé)
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : **12** Représentés : **7**

Votants 19

2025-03-14- FINANCES – Adhésion et soutien à la Chaire partenariale O2 - USMB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président expose qu'une chaire est un projet de recherche d'excellence portée par une équipe scientifique, autour d'un sujet novateur et dont les résultats permettront une avancée significative pour la communauté scientifique et des innovations de rupture. Il s'agit d'un projet collaboratif qui rassemble autour de l'équipe scientifique des acteurs de l'enseignement supérieur, des entreprises et des collectivités.

La Chaire partenariale O2 est portée par la fondation Université Savoie Mont-Blanc, elle a pour objectif de penser des organisations plus ouvertes à travers la refondation des relations aux humains, au vivant et aux technologies intelligentes.

Cette chaire sera lancée officiellement le 20 novembre 2025. Elle s'ouvre en continuité de la Chaire IOPEN, innovation ouverte à l'ère du numérique. Cette Chaire a donc pour ambition d'intégrer les liens entre organisations, les humains, la nature, les machines. Hybridation homme machine, homme vivant.

Ses axes de recherche seront répartis sur 4 ans, soit sur la période 2025 - 2028 selon les thèmes suivants :

- L'ouverture aux humains
- L'ouverture au vivant
- L'ouverture aux technologies intelligentes

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, indique aux membres du Conseil d'Administration qu'il a été saisi d'une demande de soutien financier de la Chaire à hauteur de 2000 euros par an, soit 8000 euros pour la durée du projet.

Monsieur le Président précise que ces fonds viendront compléter les engagements d'autres partenaires déjà engagés et qu'ils permettront notamment la conduite du projet, le financement de 2 thèses, de coûts R.H., logiciels et de missions...

Il est donc proposé d'attribuer, pour 2025, une subvention de 2 000 € au profit de la Fondation de l'Université Savoie Mont-Blanc.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Président d'adhérer au projet de Chaire partenariale par la participation de la Directrice au projet et d'attribuer à la Fondation USMB une subvention de fonctionnement annuelle de 2 000 €, soit un total de 8 000 euros pour la durée du projet,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy le 9 juillet 2025,

Le secrétaire de séance

Anne BLANC

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,


Antoine de MENTHON
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmissions au représentant de l'Etat le :* **15 JUIL. 2025**
- *La publication par voie électronique le :*

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : **12** Représentés : **7**

Votants 19